

# Relancer l'économie : Ce que doivent savoir les travailleuses et travailleurs du secteur de l'enseignement postsecondaire

Révisée le 14 juillet 2020

D'un bout à l'autre du pays, les campus des collèges et des universités ont commencé à fermer presque en même temps que les écoles primaires et secondaires de leur province respective. Les travailleuses et travailleurs de ce secteur ont été touchés différemment selon le rôle qu'ils assument au sein de leur établissement.

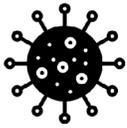
Malgré la fermeture des campus, de nombreux cours offerts par ces établissements d'enseignement postsecondaire se sont poursuivis en ligne pendant les semestres d'hiver et d'été. Certains enseignants ont donc continué de donner des cours lorsque ces derniers n'étaient pas annulés. Cependant, l'ampleur de l'enseignement virtuel variait d'un établissement à l'autre en fonction de la capacité technologique et de la nature des programmes et des cours universitaires offerts.

Les recherches et les autres activités de soutien (p. ex. les laboratoires, les ateliers, les centres de soutien aux étudiants, l'entretien, l'administration, etc.) ont été limitées sur le plan opérationnel pendant la pandémie. Certains employés et employées touchés ont pu travailler à partir de la maison, d'autres ont continué de travailler sur leur lieu de travail (p. ex. le personnel de l'entretien a continué de travailler pour voir au fonctionnement des installations), tandis que d'autres encore ont été mis à pied temporairement.

Quoi qu'il en soit, la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs ainsi que les mesures de protection appropriées demeurent une priorité pour ceux et celles qui travaillent actuellement sur leur lieu de travail, et devront être une condition préalable à toute reprise des activités sur les campus.

## ***Retour au travail : À quoi les travailleuses et travailleurs en enseignement postsecondaire peuvent-ils s'attendre?***

À l'heure actuelle, les établissements d'enseignement postsecondaire ne savent toujours pas si les responsables de la santé publique jugeront qu'il est sécuritaire pour les étudiants de retourner en classe en septembre ou si les interdictions de voyages internationaux seront levées à temps pour que les étudiants étrangers arrivent sur les campus.



Les établissements ont publié leurs plans provisoires pour le semestre d'automne, la plupart d'entre eux annonçant des plans initiaux (mais pas nécessairement détaillés) concernant la possibilité d'offrir leurs cours uniquement en ligne ou d'adopter un modèle de prestation mixte d'options en ligne et en personne pour les cours et les laboratoires. Chaque établissement postsecondaire aura ses propres plans opérationnels, de sorte qu'il n'y aura pas d'uniformité dans ce secteur.

La transition vers des cours en ligne (que ce soit à court ou à long terme) modifiera certainement la structure opérationnelle des établissements d'enseignement postsecondaire. Comme moins d'étudiantes et d'étudiants et de travailleuses et travailleurs seront présents sur les campus, le syndicat devra déterminer l'impact sur le personnel de soutien non enseignant en particulier, notamment en ce qui concerne la recherche, l'administration, l'entretien, les services alimentaires et les services dans les résidences.

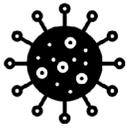
Quant aux activités qui se dérouleront sur les campus cet automne, les syndicats et les comités paritaires en santé et sécurité au travail doivent participer aux décisions concernant le retour au travail et la planification opérationnelle. La représentation syndicale et l'inclusion de ces comités paritaires sont essentielles pour garantir que les voix des travailleuses et travailleurs seront entendues et que les pratiques exemplaires seront respectées pour protéger la santé et la sécurité des populations des campus.

### ***À quoi les travailleuses et travailleurs en enseignement postsecondaire peuvent-ils s'attendre de leur employeur?***

Les employeurs ont la responsabilité et l'obligation de protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs lors de leur retour sur le campus.

Le syndicat s'attend à ce que les employeurs des collèges et des universités prennent les mesures suivantes :

- mettre en place un protocole de retour au travail qui répond aux exigences de chaque campus en tenant compte des conseils du syndicat et du comité paritaire en santé et sécurité au travail;
- s'assurer que les travailleuses et travailleurs reçoivent une formation adéquate et que des informations sont disponibles sur les risques, les pratiques d'hygiène, l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI), etc., en lien avec la COVID-19;
- s'assurer que tous les travailleurs et travailleuses disposent d'un EPI si nécessaire;
- améliorer les normes et les protocoles de salubrité qui seront nécessaires lorsque les étudiantes et étudiants ainsi que les travailleuses et travailleurs retournent sur le campus;
- communiquer régulièrement avec les étudiantes et étudiants concernant la reprise des activités sur le campus ainsi que les attentes en matière de santé et de sécurité sur le campus;
- s'assurer de maintenir les prestations de soins de santé, y compris l'assurance-médicaments, de tous les travailleurs et travailleuses en mise à pied prolongée;
- examiner tous les services d'entretien et d'alimentation présentement en sous-traitance afin de les gérer plutôt à l'interne (ce qui permettrait ainsi de s'assurer que les processus de salubrité, de santé et de sécurité sont respectés et que tous les membres du personnel sont des membres appréciés sur le campus).



## ***De quoi les travailleuses et travailleurs en enseignement postsecondaire ont-ils besoin de la part du gouvernement?***

En plus de répondre à la pandémie et de relancer l'économie, les gouvernements provinciaux jouent un rôle important dans le financement et les activités des établissements postsecondaires, alors que le gouvernement fédéral peut mettre en place diverses mesures de soutien.

Le syndicat présente diverses revendications aux gouvernements :

- le gouvernement fédéral devrait avoir un dialogue avec les provinces afin d'élargir la Subvention salariale d'urgence du Canada pour y inclure les établissements publics;
- les travailleuses et travailleurs mis à pied doivent pouvoir avoir accès aux prestations supplémentaires de chômage tout en recevant de l'assurance-emploi ou la Prestation canadienne d'urgence; les provinces devraient offrir un soutien financier continu pour aider les travailleuses et travailleurs à faire leur travail et à se préparer au retour des étudiantes et étudiants sur les campus (en rehaussant notamment les normes de salubrité) et à la poursuite notamment des activités pédagogiques et de recherche;
- le gouvernement provincial devrait établir des normes de base en matière de salubrité sur les campus afin d'offrir un environnement d'apprentissage sécuritaire et salubre dans les campus alors que les mesures de confinement sont assouplies;
- les travailleuses et travailleurs doivent pouvoir signaler des conditions de travail non sécuritaires ou les cas possibles d'infection à la COVID-19 auprès d'un organisme provincial responsable qui aura le pouvoir de suspendre les activités du milieu de travail et d'enquêter;
- la politique sur l'enseignement postsecondaire ne devrait pas préconiser « l'apprentissage en ligne » sans comprendre le contexte actuel (ce mode d'enseignement ne doit pas être un remplacement moins coûteux à l'enseignement en personne).

## ***Ressources supplémentaires***

Unifor a lancé un carrefour d'information sur la pandémie pour les membres à l'adresse [unifor.org/COVID19fr](https://unifor.org/COVID19fr) et encourage les membres à visiter le site régulièrement pour des comptes rendus.

Abonnez-vous à Unilien, le bulletin d'information national hebdomadaire du syndicat, à l'adresse [unifor.org/sabonner](https://unifor.org/sabonner) et téléchargez l'application mobile d'Unifor sur votre téléphone intelligent.